

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

**Séance du 16 juillet 2020 à 19h**  
**Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes**

**Convocation du 10 juillet 2020**

**Membres en exercice : 36**

**Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ**

**Titulaires présents :** Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, M. Didier ESCARTIN, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Marc GUILLEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. David LEDIEU, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, Mme Michèle ROCQUET, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE, M. Olivier THUILLIEZ.

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Serge BLICQ donne pouvoir à M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, M. Jean FAURE donne pouvoir à Mme Joselyne GILLERON, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. David LEDIEU.

**Secrétaire de séance :** Mme Hélène LEVREZ-THERON

### DELIBERATION 2020.24 PORTANT ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

*Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2019 fixant, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;*

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9 ;*

*Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;*

*Vu les résultats du scrutin :*

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

a	Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (enveloppes déposées)	36
c	Nombre de suffrages déclarés nuls	0
d	Nombre de votes blancs	0
e	Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	36
f	Majorité absolue	19

LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. SAGNIEZ Paul	24	Vingt-quatre
M. SEMAILLE Denis	12	douze

**Le Conseil communautaire proclame M. Paul SAGNIEZ, Président de la CCPS et le déclare installé.**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté  
de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 22.07.2020

Le Président,

Paul SAGNIEZ



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du 16 juillet 2020 à 19h

Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes

**Convocation du 10 juillet 2020**

**Membres en exercice : 36**

**Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ**

**Titulaires présents :** Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, M. Didier ESCARTIN, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Marc GUILLEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. David LEDIEU, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, Mme Michèle ROCQUET, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE, M. Olivier THUILLIEZ.

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Serge BLICQ donne pouvoir à M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, M. Jean FAURE donne pouvoir à Mme Joselyne GILLERON, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. David LEDIEU.

**Secrétaire de séance :** Mme Hélène LEVREZ-THERON

### DELIBERATION 2020.25 FIXANT LE NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

#### **Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,**

*Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2019 fixant, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;*

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;*

*Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;*

*Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;*

*Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;*

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

**de fixer le nombre de vice-présidents à 8 et à 6 les autres membres du bureau.**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté  
de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 22.07.2020

Le Président,

Paul SAGNIEZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS  
Séance du 16 juillet 2020 à 19h  
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes**

**Convocation du 10 juillet 2020**

**Membres en exercice : 36**

**Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ**

**Titulaires présents :** Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, M. Didier ESCARTIN, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Marc GUILLEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. David LEDIEU, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, Mme Michèle ROCQUET, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE, M. Olivier THUILLIEZ.

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Serge BLICQ donne pouvoir à M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, M. Jean FAURE donne pouvoir à Mme Joselyne GILLERON, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. David LEDIEU.

**Secrétaire de séance :** Mme Hélène LEVREZ-THERON

**DELIBERATION 2020.26 PORTANT ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**

**Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,**

*Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2019 fixant, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;*

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;*

*Vu la délibération 2020.25 du 16 juillet 2020 fixant le nombre de Vice-présidents et des autres membres du bureau ;*

*Vu le procès-verbal de l'élection des vice-présidents annexé à la présente délibération ;*

*Vu les résultats du scrutin :*

*Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;*

*Considérant la décision du Conseil communautaire de fixer à 8 le nombre de Vice-Présidents ;*

**Décide à l'unanimité de proclamer les 8 conseillers communautaires suivants, élus Vice-Présidents :**

- M. BRUNIAU Yvan est proclamé premier Vice-Président et immédiatement installé ;
- Mme GILLERON Joselyne est proclamée deuxième Vice-Présidente et immédiatement installée ;
- M. DHANEUS Michel est proclamé troisième Vice-Président et immédiatement installé ;
- M. BOUCLY Jean-Marc est proclamé quatrième Vice-Président et immédiatement installé ;
- M. SALENGRO Roland est proclamé cinquième Vice-Président et immédiatement installé ;
- M. GERNET Gilbert est proclamé sixième Vice-Président et immédiatement installé ;
- Mme BALEMBOIS-LESAGE Maryse est proclamée septième Vice-Présidente et immédiatement installée ;
- Mme MAROUZE Sylviane est proclamée huitième Vice-Présidente et immédiatement installée.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté  
de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 22.07.2020

Le Président,

Paul SAGNIEZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS  
Séance du 16 juillet 2020 à 19h  
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes**

**Convocation du 10 juillet 2020**

**Membres en exercice : 36**

**Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ**

**Titulaires présents :** Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, M. Didier ESCARTIN, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Marc GUILLEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. David LEDIEU, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, Mme Michèle ROCQUET, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE, M. Olivier THUILLIEZ.

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Serge BLICQ donne pouvoir à M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, M. Jean FAURE donne pouvoir à Mme Joselyne GILLERON, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. David LEDIEU.

**Secrétaire de séance :** Mme Hélène LEVREZ-THERON

**DELIBERATION 2020.27 PORTANT ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU NON VICE-PRESIDENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**

**Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,**

*Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2019 fixant, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;*

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;*

*Vu la délibération 2020.25 du 16 juillet fixant le nombre de Vice-présidents et des autres membres du bureau ;*

*Vu le procès-verbal de l'élection des membres du bureau non Vice-présidents annexé à la présente délibération ;*

*Vu les résultats du scrutin ;*

*Considérant le choix du Conseil communautaire de fixer à 6 le nombre de membres du Bureau non Vice-Présidents ;*

**DECIDE A L'UNANIMITE**

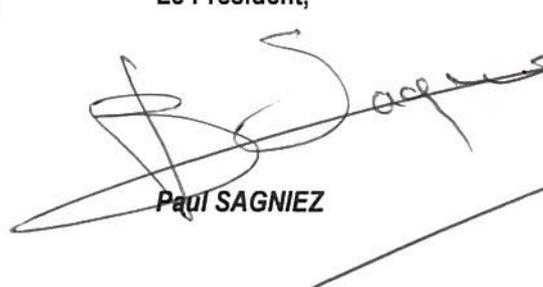
**de proclamer les conseillers communautaires suivants, élus membres du bureau :**

- M. FLAMENGT Georges a été proclamé représentant de la commune de Saint-Python au sein du bureau communautaire ;
- M. SEMAILLE Denis a été proclamé représentant de la commune de Beaurain au sein du bureau communautaire ;
- M. ESCARTIN Didier a été proclamé représentant de la commune d'Escarmain au sein du bureau communautaire ;
- M. GUILLEZ Marc a été proclamé représentant de la commune de Montrécourt au sein du bureau communautaire ;
- M. LEMEITER Jean-Marc a été proclamé représentant de la commune de Vertain au sein du bureau communautaire ;
- M. BISIAUX Christophe a été proclamé représentant de la commune de Capelle-sur-Ecaillon au sein du bureau communautaire ;

**et les déclare installés.**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 22.07.2020

Le Président,

  
**Paul SAGNIEZ**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS  
Séance du 16 juillet 2020 à 19h  
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes**

**Convocation du 10 juillet 2020**

**Membres en exercice : 36**

**Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ**

**Titulaires présents :** Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, M. Didier ESCARTIN, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Marc GUILLEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. David LEDIEU, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, Mme Michèle ROCQUET, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE, M. Olivier THUILLIEZ.

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Serge BLICQ donne pouvoir à M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, M. Jean FAURE donne pouvoir à Mme Joselyne GILLERON, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. David LEDIEU.

**Secrétaire de séance :** Mme Hélène LEVREZ-THERON

**DELIBERATION 2020.28 PORTANT LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL PAR LE PRESIDENT**

**Préambule**

Pour les communautés de communes, l'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le Président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1. Celui-ci remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section II du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions ».

La Charte de l'élu local :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

**Les membres du Conseil communautaire prennent acte de la lecture de la charte.**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté  
de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 22.07.2020

Le Président,

Paul SAGNIEZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS  
Séance du 16 juillet 2020 à 19h  
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes**

**Convocation du 10 juillet 2020**

**Membres en exercice : 36**

**Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ**

**Titulaires présents :** Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, M. Didier ESCARTIN, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Marc GUILLEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. David LEDIEU, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, Mme Michèle ROCQUET, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE, M. Olivier THUILLIEZ.

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Serge BLICQ donne pouvoir à M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, M. Jean FAURE donne pouvoir à Mme Joselyne GILLERON, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. David LEDIEU.

**Secrétaire de séance :** Mme Hélène LEVREZ-THERON

**DELIBERATION 2020.29 PORTANT DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**

**Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,**

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-10 ; L. 5211-2 et L. 2122-17 ;*

*Vu l'arrêté préfectoral n°35/2018 en date du 23 mai 2018, portant modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays Solesmois conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;*

*Vu la délibération 2020.24 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la CCPS ;*

*Considérant que le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :*

- *du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;*
- *de l'approbation du compte administratif ;*
- *des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;*
- *des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;*
- *de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;*
- *de la délégation de la gestion d'un service public ;*
- *des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville »*

**DECIDE A L'UNANIMITE**

**- de charger le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :**

- 1° La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants*
- 2° la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans*
- 3° la passation de contrats d'assurance ainsi que les avenants s'y rapportant, et l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes*
- 4° la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux*

5° la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

6° les actions à intenter en justice au nom de l'intercommunalité et sa défense dans les actions intentées contre elle

7° le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux dans la limite de 5 000€

8° la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000€

**- que, conformément à l'article L. 5211-9 susvisé, ces attributions déléguées au président pourront faire l'objet de sa part d'une subdélégation aux vice-présidents ;**

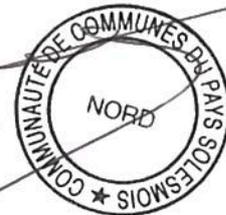
**- qu'en cas d'empêchement du président, le premier vice-président sera compétent pour prendre les décisions dans les matières déléguées par le conseil communautaire au Président ;**

**- de prendre acte que les décisions prises par le Président, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté  
de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 22.07.2020

Le Président,

**Paul SAGNIEZ**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du 16 juillet 2020 à 19h

Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes

**Convocation du 10 juillet 2020**

**Membres en exercice : 36**

**Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ**

**Titulaires présents :** Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, M. Didier ESCARTIN, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Marc GUILLEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. David LEDIEU, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, Mme Michèle ROCQUET, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE, M. Olivier THUILLIEZ.

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Serge BLICQ donne pouvoir à M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, M. Jean FAURE donne pouvoir à Mme Joselyne GILLERON, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. David LEDIEU.

**Secrétaire de séance :** Mme Hélène LEVREZ-THERON

### DELIBERATION 2020.30 PORTANT DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DU SYNDICAT ECOVALOR

**Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,**

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;*

*Vu l'arrêté préfectoral n°35/2018 en date du 23 mai 2018, portant modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays Solesmois conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;*

*Vu les statuts du Syndicat ECOVALOR ;*

*Considérant que le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020 entraîne la désignation de nouveaux représentants au sein du Syndicat ECOVALOR ;*

*Considérant que les statuts du Syndicat ECOVALOR prévoient que :*

- le nombre de membres à désigner au sein du Comité Syndical de ECOVALOR est porté à 3 titulaires et 2 suppléants pour la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;
- il appartient à l'organe délibérant de la CCPS de désigner en son sein ses représentants.

**DESIGNE A L'UNANIMITE LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUIVANTS :**

**3 titulaires :**

- M. Jean-Marc LEMEITER
- M. Georges FLAMENGT
- M. Denis SEMAILLE

**2 suppléants :**

- M. Gilbert GERNET
- M. Jean-Marc BOUCLY

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté  
de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 22.07.2020

Le Président,

Paul SAGNIEZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS  
Séance du 16 juillet 2020 à 19h  
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes**

**Convocation du 10 juillet 2020**

**Membres en exercice : 36**

**Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ**

**Titulaires présents :** Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, M. Didier ESCARTIN, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Marc GUILLEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. David LEDIEU, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, Mme Michèle ROCQUET, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE, M. Olivier THUILLIEZ.

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Serge BLICQ donne pouvoir à M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, M. Jean FAURE donne pouvoir à Mme Joselyne GILLERON, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. David LEDIEU.

**Secrétaire de séance :** Mme Hélène LEVREZ-THERON

**DELIBERATION 2020.31 PORTANT DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) NORD-PAS-DE-CALAIS**

**Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,**

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;*

*Vu l'arrêté préfectoral n°35/2018 en date du 23 mai 2018, portant modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays Solesmois conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;*

*Vu les statuts de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais ;*

*Considérant que le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020 entraîne la désignation de nouveaux représentants au sein de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais ;*

*Considérant que les statuts de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais prévoient que :*

- le nombre de membres à désigner au sein du Conseil d'Administration de l'EPF Nord-Pas-de-Calais est porté à 1 titulaire et 1 suppléant pour la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;
- il appartient à l'organe délibérant de la CCPS de désigner en son sein ses représentants.

**DECIDE A L'UNANIMITE**

**- de valider la candidature de la Communauté de Communes du Pays Solesmois pour siéger au Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais ;**

**- de désigner les conseillers communautaires suivants :**

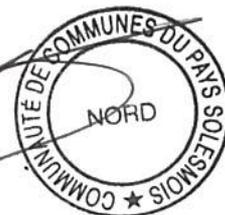
**Titulaire : M. Paul SAGNIEZ**

**Suppléant : M. Yvan BRUNIAU.**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 22.07.2020

Le Président,

**Paul SAGNIEZ**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du 16 juillet 2020 à 19h  
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes

**Convocation du 10 juillet 2020**

**Membres en exercice : 36**

**Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ**

**Titulaires présents :** Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, M. Didier ESCARTIN, M. Georges FLAMENG, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Marc GUILLEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. David LEDIEU, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, Mme Michèle ROCQUET, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE, M. Olivier THUILLIEZ.

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Serge BLICQ donne pouvoir à M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, M. Jean FAURE donne pouvoir à Mme Joselyne GILLERON, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENG, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. David LEDIEU.

**Secrétaire de séance :** Mme Hélène LEVREZ-THERON

### DELIBERATION 2020.32 PORTANT DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL (PETR) DU PAYS DU CAMBRESIS

**Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,**

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;*

*Vu l'arrêté préfectoral n°35/2018 en date du 23 mai 2018, portant modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays Solesmois conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;*

*Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial (PETR) du Pays du Cambésis ;*

*Considérant que le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020 entraîne la désignation de nouveaux représentants au sein de Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial (PETR) du Pays du Cambésis ;*

*Considérant que les statuts du Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial (PETR) du Pays du Cambésis prévoient que :*

- le nombre de membres à désigner au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial (PETR) du Pays du Cambésis est porté à 8 titulaires et 8 suppléants pour la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;
- le nombre de membres à désigner au sein du Comité de programmation LEADER est porté à 2 titulaires et 2 suppléants pour la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;
- il appartient à l'organe délibérant de la CCPS de désigner en son sein ses représentants.

**DESIGNE A L'UNANIMITE LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUIVANTS :**

**Comité syndical**

**8 titulaires :** M. Michel DHANEUS, M. Paul SAGNIEZ, Mme Sylviane MAROUZE, M. Didier ESCARTIN, M. Georges FLAMENG, Mme Joselyne GILLERON, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Roland SALENGRO.

**8 suppléants :** M. Christophe BISIAUX, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, M. Denis SEMAILLE, M. Denis DELSART, Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, Mme Laurence PRALAT.

**Comité de programmation LEADER**

**2 titulaires :** M. Didier ESCARTIN et M. Georges FLAMENG.

**2 suppléants :** M. Michel DHANEUS et M. Jacky Calzada.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté  
de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 22/07/2020

Le Président,

Paul SAGNIEZ



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du 16 juillet 2020 à 19h

Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes

**Convocation du 10 juillet 2020**

**Membres en exercice : 36**

**Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ**

**Titulaires présents :** Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, M. Didier ESCARTIN, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Marc GUILLEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. David LEDIEU, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, Mme Michèle ROCQUET, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE, M. Olivier THUILLIEZ.

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Serge BLICQ donne pouvoir à M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, M. Jean FAURE donne pouvoir à Mme Joselyne GILLERON, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. David LEDIEU.

**Secrétaire de séance :** Mme Hélène LEVREZ-THERON

### **DELIBERATION 2020.33 PORTANT DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DU HAINAUT-CAMBRESIS**

**Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,**

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;*

*Vu l'arrêté préfectoral n°35/2018 en date du 23 mai 2018, portant modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays Solesmois conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;*

*Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis ;*

*Considérant que le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020 entraîne la désignation de nouveaux représentants au sein de Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis ;*

*Considérant que les statuts du Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis prévoient que :*

- le nombre de membres à désigner au sein du Conseil du Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis est porté à 2 titulaires et 2 suppléants pour la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;
- il appartient à l'organe délibérant de la CCPS de désigner en son sein ses représentants.

**DESIGNE A L'UNANIMITE LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUIVANTS :**

**2 titulaires :**

- M. Paul SAGNIEZ
- M. Georges FLAMENGT

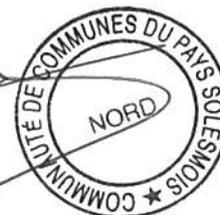
**2 suppléants :**

- M. Roland SALENGRO
- M. Anne-Marie MARTY

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 22.07.2020

Le Président,

Paul SAGNIEZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS  
Séance du 16 juillet 2020 à 19h  
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes**

**Convocation du 10 juillet 2020**

**Membres en exercice : 36**

**Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ**

**Titulaires présents :** Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, M. Didier ESCARTIN, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Marc GUILLEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. David LEDIEU, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, Mme Michèle ROCQUET, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE, M. Olivier THUILLIEZ.

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Serge BLICQ donne pouvoir à M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, M. Jean FAURE donne pouvoir à Mme Joselyne GILLERON, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. David LEDIEU.

**Secrétaire de séance :** Mme Hélène LEVREZ-THERON

**DELIBERATION 2020.34 PORTANT DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE ESCAUT ET AFFLUENTS (SYMEA)**

**Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,**

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;*

*Vu l'arrêté préfectoral n°35/2018 en date du 23 mai 2018, portant modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays Solesmois conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;*

*Vu les statuts du Syndicat Mixte Escout et Affluents (SyMEA) ;*

*Considérant que le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020 entraîne la désignation de nouveaux représentants au sein du Comité syndical Syndicat Mixte Escout et Affluents (SyMEA) ;*

*Considérant que les statuts de prévoient que :*

- le nombre de membres à désigner au sein du Comité syndical Syndicat Mixte Escout et Affluents (SyMEA) est porté à 2 titulaires et 2 suppléants pour la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;
- le nombre de membres à désigner au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Syndicat Mixte Escout et Affluents (SyMEA) est porté à 2 titulaires et 2 suppléants pour la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;
- il appartient à l'organe délibérant de la CCPS de désigner en son sein ses représentants au Comité syndical et à la CLE.

**DESIGNE A L'UNANIMITE LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUIVANTS :**

**Comité syndical :**

**2 titulaires : M. Georges FLAMENGT et M. Yvan BRUNIAU**

**2 suppléants : M. Didier ESCARTIN et M. Fernand KIK**

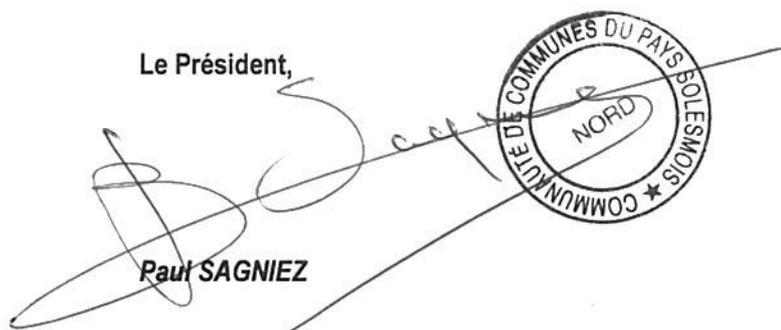
**Commission Locale de l'Eau (CLE) :**

**1 titulaire : M. Georges FLAMENGT**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 22.07.2020

Le Président,

**Paul SAGNIEZ**



The image shows a handwritten signature of Paul Sagniez in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS' around the perimeter and 'NORD' in the center. There is also a small star symbol at the bottom of the stamp.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du 16 juillet 2020 à 19h

Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes

**Convocation du 10 juillet 2020**

**Membres en exercice : 36**

**Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ**

**Titulaires présents :** Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, M. Didier ESCARTIN, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Marc GUILLEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. David LEDIEU, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, Mme Michèle ROCQUET, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE, M. Olivier THUILLIEZ.

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Serge BLICQ donne pouvoir à M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, M. Jean FAURE donne pouvoir à Mme Joselyne GILLERON, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. David LEDIEU.

**Secrétaire de séance :** Mme Hélène LEVREZ-THERON

### **DELIBERATION 2020.35 PORTANT DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SELLE**

**Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,**

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;*

*Vu l'arrêté préfectoral n°35/2018 en date du 23 mai 2018, portant modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays Solesmois conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;*

*Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle;*

*Considérant que le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020 entraîne la désignation de nouveaux représentants au sein du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle ;*

*Considérant que les statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle prévoient que :*

*- le nombre de membres à désigner au sein du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle est porté à 1 titulaire et 1 suppléant pour représenter les communes de Haussy, Montrécourt, Saulzoir, Saint-Python, Solesmes, Bermerain, Saint-Martin-sur-Écaillon, Sommaing-sur-Écaillon et Vendegies-sur-Écaillon ;*

*- le nombre de membres à désigner au sein du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle est porté à 1 titulaire et 1 suppléant pour représenter la Communauté de Communes du Pays Solesmois au titre de sa participation excédant 20.000 euros ;*

**DESIGNE A L'UNANIMITE LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUIVANTS :**

**Pour les communes :**

Haussy : Mme Hélène LEVREZ THERON (Titulaire) et M. Henri BUISSET (Suppléant)

Montrécourt : M. Albert DEVIGNE (Titulaire) et M. Pascal GOBERT (Suppléant)

Saulzoir : M. Elie MONIER (Titulaire) et M. Gilbert XHAUFLAIR (Suppléant)

Saint-Python : M. Georges FLAMENGT (Titulaire) et M. Philippe LAUDE (Suppléant)

Solesmes : M. Fernand KIK (Titulaire) et M. Nicolas CAPPELIEZ (Suppléant)

Bermerain : M. Yvan BRUNIAU (Titulaire) et M. Daniel DUWEZ (Suppléant)

Saint-Martin-sur-Écaillon : M. Serge BLICQ (Titulaire) et M. Henri POTTIEZ (Suppléant)

Sommaing-sur-Écaillon : M. Roland SALENGRO (Titulaire) et Mme Dominique BERTON (Suppléante)

Vendegies-sur-Écaillon : M. Jacques DOMAS (Titulaire) et Daniel BOUTELIER (Suppléant)

**Pour la Communauté de Communes du Pays Solesmois :**

M. Denis Semaille (Titulaire) et M. Didier ESCARTIN (Suppléant)

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté  
de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 22/07/20

Le Président,

Paul SAGNIEZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**

**Séance du 16 juillet 2020 à 19h**

**Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes**

**Convocation du 10 juillet 2020**

**Membres en exercice : 36**

**Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ**

**Titulaires présents :** Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, M. Didier ESCARTIN, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Marc GUILLEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. David LEDIEU, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, Mme Michèle ROCQUET, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE, M. Olivier THUILLIEZ.

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Serge BLICQ donne pouvoir à M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, M. Jean FAURE donne pouvoir à Mme Joselyne GILLERON, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. David LEDIEU.

**Secrétaire de séance :** Mme Hélène LEVREZ-THERON

**DELIBERATION 2020.36 PORTANT ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (CAO) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**

**Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,**

*Vu le code de la commande publique ;*

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;*

*Vu l'arrêté préfectoral n°35/2018 en date du 23 mai 2018, portant modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays Solesmois conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;*

*Considérant que la commission est présidée par le président de la CCPS ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;*

**DECIDE A L'UNANIMITE**

**1° De créer une commission pour les délégations de service public à titre permanent, pour la durée du mandat.**

**2° De proclamer les conseillers communautaires élus membres de la commission d'appel d'offre :**

**5 membres titulaires :**

- M. Gilbert GERNET
- M. Yvan BRUNIAU
- M. Roland SALENGRO
- Mme Anne-Marie MARTY
- M. Jean-Marc BOUCLY

**5 membres suppléants :**

- M. Christophe BISIAUX
- M. Jean-Marc LEMEITER
- M. Denis SEMAILLE
- M. Jacky CALZADA
- M. Georges FLAMENGT

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté  
de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 22.07.2020

Le Président,

**Paul SAGNIEZ**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS  
Séance du 16 juillet 2020 à 19h  
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes**

**Convocation du 10 juillet 2020**

**Membres en exercice : 36**

**Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ**

**Titulaires présents :** Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, M. Didier ESCARTIN, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Marc GUILLEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. David LEDIEU, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, Mme Michèle ROCQUET, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE, M. Olivier THUILLIEZ.

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Serge BLICQ donne pouvoir à M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, M. Jean FAURE donne pouvoir à Mme Joselyne GILLERON, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. David LEDIEU.

**Secrétaire de séance :** Mme Hélène LEVREZ-THERON

**DELIBERATION 2020.37 PORTANT ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION POUR LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (CDSP) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**

**Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,**

*Vu le code de la commande publique ;*

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1411-5 ;*

*Vu l'arrêté préfectoral n°35/2018 en date du 23 mai 2018, portant modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays Solesmois conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;*

*Considérant que la commission est présidée par le président de la CCPS ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;*

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- 1° De créer une commission pour les délégations de service public à titre permanent, pour la durée du mandat ;**  
**2° De proclamer les conseillers communautaires élus membres de la commission pour les délégations de service public :**

**membres titulaires :**

- M. Yvan BRUNIAU
- Mme Laurence PRALAT
- M. Georges FLAMENGT
- Mme Joselyne GILLERON
- M. Didier ESCARTIN

**membres suppléants :**

- Mme Sylviane MAROUZE
- M. JM LEMEITER
- M. Gilbert GERNET
- Mme Maryse BALEMBOIS
- M. Michel DHANEUS

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 22.07.2020

Le Président,

**Paul SAGNIEZ**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**

**Séance du 16 juillet 2020 à 19h**

**Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes**

**Convocation du 10 juillet 2020**

**Membres en exercice : 36**

**Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ**

**Titulaires présents :** Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, M. Didier ESCARTIN, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Grégory GODFROY, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Marc GUILLEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. David LEDIEU, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, Mme Michèle ROCQUET, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE, M. Olivier THUILLIEZ.

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Serge BLICQ donne pouvoir à M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à Mme Véronique LERIQUE, M. Jean FAURE donne pouvoir à Mme Joselyne GILLERON, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. David LEDIEU.

**Secrétaire de séance :** Mme Hélène LEVREZ-THERON

**DELIBERATION 2020.38 PORTANT CREATION ET ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**

**Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,**

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;*

*Vu l'arrêté préfectoral n°35/2018 en date du 23 mai 2018, portant modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays Solesmois conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;*

*Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;*

*Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux/communautaires des communes concernées ; chaque commune dispose d'au moins un représentant ;*

**DECIDE A L'UNANIMITE**

**1° De créer une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la CCPS et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 15 membres ;**

**2° De désigner les conseillers communautaires suivants comme membres de ladite commission :**

**M. Georges FLAMENGT, Mme Joselyne GILLERON, M. Roland SALENGRO, M. Gilbert GERNET, M. Denis DELSART, Mme Sylviane MAROUZE, M. Christophe BISIAUX, M. Denis SEMAILLE, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Didier ESCARTIN, M. Yvan BRUNIAU, Mme Hélène LEVREZ-THERON, M. Fernand KIK, M. Marc GUILLEZ et M. Michel DHANEUS.**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté  
de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 22.07.2020

Le Président,

Paul SAGNIEZ

